

Le point sur la transposition des standards OST européens en France

## ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, l'AFTI a lancé un projet de Place pour aligner en France le traitement des opérations sur titres (OST) sur les standards européens. Le processus de transposition, engagé de longue date, entre dans sa phase opérationnelle puisque sa première étape est annoncée pour le 18 novembre prochain avec l'automatisation des annonces d'opérations.

Il se poursuivra pendant l'année 2014 et devrait s'achever au printemps 2015.

Parallèlement, la gouvernance du projet a été mise en place. Elle est composée d'un Comité de Pilotage et d'un comité opérationnel.

À l'issue de chaque Comité de Pilotage (il y en a en principe 6 par an), nous éditerons une newsletter pour vous tenir informés de l'avancement des travaux. Une offre de formation sera par ailleurs opérationnelle à l'automne et une foire aux questions est en préparation.

Bonne migration!

**Marcel Roncin**  
Président de l'AFTI

## ÉTAT D'AVANCEMENT

### Une démarche projet et une coordination en ordre de marche

Avec un déploiement complet des standards prévu pour mars 2015, il était devenu nécessaire de donner plus de visibilité à notre projet de transposition des standards. C'est chose faite depuis le 11 juin dernier, date à laquelle l'AFTI a présenté à la Place l'état d'avancement du Projet qui s'inscrit dans la continuité des travaux de réflexion initiés dès 2008.

Ont ainsi été présentés à la Place les travaux réalisés depuis janvier 2013:

- Le planning détaillé de mise en œuvre de la réforme,
- Les modalités de migration,
- Les principes de conduite du changement.

Cette feuille de route va permettre à l'ensemble des acteurs concernés de se coordonner jusqu'à la mise en œuvre complète des standards.

Cette coordination se traduira notamment par:

- La rédaction d'un protocole de test et d'homologation des nouveaux processus de traitements OST. Ce protocole sera rédigé au sein du Projet, pour être ensuite exécuté par l'ensemble des acteurs de la chaîne titres, français ou non.
- La définition de pratiques de marché communes, afin de garantir que l'ensemble des processus de traitement des OST, qu'ils relèvent des standards européens ou qu'ils soient associés à des particularités françaises, seront compris et traités de la même manière par tous. ■

## PLANNING DU PROJET

### Un élément clé de réussite

La mise en œuvre des standards européens se fera en 3 étapes successives:

- **Stream 4 - 18/11/2013:** Automatisation du processus d'annonce des opérations.
- **Stream 5 - 06/10/2014:** Déploiement des standards sur les opérations obligatoires (distributions de titres sans options et réorganisations obligatoires sans options).
- **Stream 6 - 23/03/2015:** Déploiement des standards sur les opérations électives (distributions de titres avec à options, réorganisations obligatoires ou volontaires avec options).

Chaque étape sera précédée de phases de tests réalisées, pour chaque acteur, dans son propre environnement afin de valider sa capacité à traiter les OST en accord avec les standards puis dans l'environnement d'homologation Euroclear, afin de valider la capacité de chacun à travailler ensemble. ■

- 1/ Rédaction des tests de Place.
- 2/ Exécution des tests locaux.
- 3/ Exécution des tests sur la plate-forme Euroclear.
- 4/ Mise en production technique.
- 5/ Migration opérationnelle.

		2013			2014												2015		
		oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars
Stream 4 Formulaire OST	1/																		
	2/																		
	3/																		
	4/																		
	5/																		
Stream 5 ToDown	1/																		
	2/																		
	3/																		
	4/																		
	5/																		
Stream 6 Elective Events	1/																		
	2/																		
	3/																		
	4/																		
	5/																		

## CONDUITE DU CHANGEMENT

### Mise en place d'un accompagnement technique et opérationnel

L'impact des standards CAJWG/CASG sur les processus de traitement des OST (raccourcissement des délais de traitement, modification du rôle de certains acteurs, recours systématiques à des messages électroniques au format ISO 15022) imposera à tous de réexaminer en détail leur organisation tant en termes d'équipes que d'outils.

Compte tenu des contraintes calendaires imposées par le passage à T2S, un accompagnement double des différentes équipes a été mis en place :

- Des ateliers de présentation initiés par Euroclear et impliquant équipes opérationnelles et informatiques seront organisés en amont de la mise en œuvre de chaque Stream, dès septembre 2013 pour le Stream 4 (Automatisation des formulaires OST), puis dans les mois suivants pour les deux autres streams.
- Une formation labellisée « formation de Place » a été conçue en partenariat par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT. Articulée sur deux jours et dispensée par des formateurs issus de ces deux organismes, elle est destinée à donner aux équipes concernées (managers, opérationnels, business analysts, équipes IT...) une vision précise du projet et de ses enjeux afin de permettre aux participants d'anticiper au mieux les impacts de la réforme sur leurs établissements respectifs, leurs processus et leurs outils. ■

## LES TRAVAUX EN COURS

### Consolidation des processus de migration et des pratiques de Place

Après avoir défini le planning de mise en œuvre du projet et étudié dans les grandes lignes le processus de migration, le Comité Opérationnel du Projet va maintenant axer ses travaux sur :

- La mise en place du pilotage des tests : afin de sécuriser la mise en œuvre de chaque Stream, le Projet va mettre en place une organisation destinée à piloter et accompagner les différentes phases de tests, qu'il s'agisse des tests effectués par chaque acteur sur ses propres systèmes comme des tests qui seront réalisés en commun sur la plateforme d'homologation d'Euroclear. Cette organisation aura notamment pour charge :
  - D'identifier précisément les acteurs qui participeront à ces phases et le degré d'implication attendu.
  - De décrire finement, dès septembre 2014, les tests qui devront être exécutés lors des différentes phases de tests,
  - De suivre et coordonner l'avancement des différentes phases de tests.
- La définition des pratiques de marché : Les standards ne fournissant pas toujours le niveau de granularité suffisant et afin de garantir un traitement uniforme de l'information et des opérations au niveau français, le Comité Opérationnel étudiera en détail un certain nombre de processus opérationnels afin de garantir que tous les acteurs traiteront le même cas de la même manière. ■

## SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

Le European MIG (Market Implementation Group) s'est rassemblé à Stockholm les 3 et 4 juillet pour faire un point d'avancement en termes de mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des assemblées générales (journée du 3 juillet) et des Opérations Sur Titres (journée du 4 juillet). Cet événement a été l'occasion d'une part de confirmer la validation officielle de la version de juillet 2012 des standards OST et d'autre part de mettre en perspective le marché français par rapport à ses voisins européens.

Globalement parlant, 29 marchés touchant 31 dépositaires centraux éditent leurs rapports respectifs, ce qui témoigne d'un certain niveau d'engagements (plus ou moins heureux il est vrai) de chacune de ces Places. Parmi ces 29 marchés européens, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni (incluant le lien vers l'Irlande) représentent les 8 principaux marchés et font à ce titre l'objet d'un suivi particulier de la part de la présidence de l'E-MIG et donc de la Commission européenne.

Sur les OST, l'un des objectifs de la réunion de Stockholm était de clarifier le calendrier des plannings. Les 8 principaux marchés indiquent ainsi cibler une fenêtre de mise en œuvre théorique située entre le dernier trimestre de 2013 et juin 2015, la pression est plus forte pour certains pays rejoignant T2S dont la première vague « italienne » est positionnée sur le premier semestre 2015. La réalité des dates annoncées est toutefois contrôlée et les acteurs participant de façon active au moins sur les 8 principaux marchés sont appelés à commenter ou questionner les niveaux de mise en œuvre annoncés.

Suivant les événements concernés, on considère que 70 à 80 % des standards sont actuellement déjà déployés au sein du Top 8 alors que 5 à 15 % d'entre eux ne le sont pas du tout (la différence couvrant ceux qui sont partiellement mis en œuvre). Ces derniers chiffres dévoilent l'existence d'obstacles quasi incontournables en l'état chez certains partenaires européens. Les lever nécessite soit des évolutions réglementaires ou législatives, qui sont elles-mêmes sujettes

aux aléas du calendrier électoral local, soit des évolutions techniques importantes pour lesquels les acteurs locaux ont des difficultés à se mobiliser. Une fois ces obstacles levés, il a cependant été noté que l'une des difficultés majeures restait à s'assurer que la mise en œuvre des standards ne touche pas uniquement le cercle restreint des plus gros établissements d'une Place donnée, mais bien l'ensemble des acteurs y compris les plus petits.

Dans ce contexte, la Place française s'est distinguée tant par son organisation de Place rigoureuse et cherchant à atteindre le plus grand nombre d'acteurs, que par la levée des obstacles jugés incontournables lors des dernières remontées. Ce dernier point révèle en fait l'implication du régulateur et des autorités de marché sur ce dossier en France.

Enfin, la journée de travail sur les OST s'est terminée sur une présentation générale de SWIFT à l'occasion de laquelle la coopérative a fait état des formations certifiées par l'AFTI en vue de la mise en œuvre des standards en France. ■